

## ARRÊTÉ

Service : Finances et Commande publique

Références :

N° 075 - 2024

Objet : **ORDRE DE REQUISITION DU COMPTABLE PUBLIC**

**Le Maire de la Ville de Couëron,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le décret 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance 2022-408 du 23 mars 2022 relative à la responsabilité financière des gestionnaires publics ;

**Vu** la décision municipale n° 2023-77 du 16 juin 2023 portant sur l'acquisition de PC type laptop et la prestation de déploiement pour la ville de Couëron ;

**Vu** la lettre de rejet du comptable public en date du 9 janvier 2024, concernant la prise en charge du mandat n° 5963 bordereau 835 émis le 4 décembre 2023, pour motif de l'invalidité des pièces justificatives.

**Considérant** la nécessité de régler la facture de l'entreprise PSI Paris, titulaire du marché 2023-07 suite à la bonne réalisation de la prestation, en dépit de l'invalidité des pièces justificatives, cette invalidité étant liée, suite à une erreur, à l'incohérence de la date de signature électronique de la ville par rapport à la notification du marché.

### Arrête

**Article 1 :** Madame le Maire, Carole GRELAUD donne ordre de réquisition à Monsieur Laurent HUBERDEAU, comptable public de la commune de Couëron, pour procéder à la prise en charge et mise en paiement du mandat n° 6620 (bordereau n° 909) émis le 26 janvier 2024 sur le budget principal de la ville de Couëron, pour un montant de 93 525,60 € TTC, au profit de l'entreprise PSI Paris, sous sa seule responsabilité et malgré les objections du comptable assignataire.

À Couëron, le 30/10/2024

Carole Grelaud  
Maire



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mis en ligne sur le site Internet de la Ville du 31/10/2024 au 30/10/2024 Transmis en Préfecture le : 30/10/2024